

ODR JVC CAMESCOPIES

JUSQU'À 100 € REMBOURSES

pour l'achat d'un caméscope JVC éligible à l'opération du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2012.

Du 01/11/2012 au 31/12/2012, JVC vous rembourse jusqu'à 100 € pour l'achat d'un caméscope JVC parmi les produits éligibles à l'opération, cf. ci-dessous :

Libelle	Montant de remboursement
Caméscope GZ E15	20 €
Caméscope GZ E200	40 €
Caméscope GZ E205B	40 €
Caméscope GZ E205W	40 €
Caméscope GZ E209	40 €
Caméscope GZ EX210B	50 €
Caméscope GZ EX215B	50 €
Caméscope GZ EX215W	50 €
Caméscope GZ V500	50 €
Caméscope GZ V515	50 €
Caméscope GZ VX700	50 €
Caméscope GZ VX715	50 €
Caméscope GZ GX1	100 €

Pour profiter de cette offre :

1. Achetez en magasin ou commandez en ligne, entre le 01/11/2012 et le 31/12/2012, un des produits JVC éligible à l'opération et présenté dans la liste ci-dessus
2. Rendez-vous sur le site www.jvc.fr/promotions/ pour vous inscrire et obtenir votre bulletin de remboursement, à imprimer ou recopier sur papier libre.
3. Renvoyez les pièces suivantes à l'adresse indiquée sur votre bulletin de remboursement sous les 14 jours suivant l'achat du produit JVC dans une enseigne ou sous les 21 jours suivant l'achat du produit JVC sur un site web marchand (cachet de la poste faisant foi):
 - la photocopie du ticket de caisse ou de la facture, sur laquelle vous aurez entouré le libellé du produit acheté et la date d'achat
 - le Code Barres et le N° de série original et découpés
 - votre bulletin de remboursement imprimé ou recopié sur papier libre (en mentionnant obligatoirement votre N° de participation indiqué).
 - Votre RIB

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, il vous est possible de profiter de cette offre :

1. Achetez en magasin, entre le 01/11/2012 et le 31/12/2012, un des produits JVC éligible à l'opération et présenté dans la liste ci-dessus
 2. Indiquez sur papier libre vos nom, prénom, adresse complète (adresse, code postal et ville) et adresse e-mail
 3. Renvoyez votre participation accompagnée des pièces justificatives suivantes à l'adresse de l'opération sous 14 jours suivant l'achat du produit JVC dans une enseigne (cachet de la poste faisant foi):
- la photocopie du ticket de caisse ou de la facture, sur laquelle vous aurez entouré le libellé du produit acheté et la date d'achat
 - le Code Barres et le N° de série original et découpés
 - Votre RIB

OPERATION CAMESCOPES JVC NOEL
CEDEX 3217
99 321 PARIS CONCOURS

Le remboursement vous sera adressé dans un délai approximatif de 8 semaines à réception de votre demande complète et ce sous forme de virement bancaire.

Pour suivre l'état de votre demande de remboursement, connectez-vous sur www.jvc.fr/promotions/ sur le module de suivi et indiquez votre numéro de demande de remboursement.

Offre de remboursement valable pour tout achat d'un produit JVC éligible à l'opération et présenté dans la liste ci-dessus entre le 01/11/2012 et le 31/12/2012. Les prix publics conseillés vont de 199 € à 669 €. Chaque distributeur reste libre de son prix de revente.

Toute demande incomplète, illisible ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. Les frais d'affranchissement ne seront pas remboursés.

Offre réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine, Corse et DOM compris, limitée à un remboursement par foyer (même nom, même adresse) et non cumulable avec d'autres promotions en cours concernant les mêmes produits.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles vous concernant, en écrivant à l'adresse :JVC France SAS, BP50, 78422 Carrières sur Seine Cedex

Service consommateurs JVC :

N°indigo 0 825 800 811

0.15 € TTC/min